



**Conseil Communautaire**  
**25 avril 2019**  
**Dole – 18h30**

## **DÉLIBÉRATION**

Nombre de conseillers en exercice : 84  
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 57  
Nombre de procurations : 16  
Nombre de votants : 73  
Date de la convocation : 17 avril 2019  
Date de publication : 3 mai 2019

### **GRAND DOLE**

**Communauté d'agglomération**

Place de l'Europe  
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX  
Tel 03.84.79.78.40  
Fax 03.84.79.78.43  
info@grand-dole.fr  
www.grand-dole.fr

#### **Référence**

N°GD 23/19

#### **Objet**

Demande de garantie d'emprunt par l'Office Public de l'Habitat du Jura - Financement de travaux de sécurisation du foyer St Jean, bâtiment 2, situé 11 rue de Bourgogne à Dole - Contrat 92494

#### **Secrétaire de séance**

Jean-Claude ROBERT

#### **Rapporteur :**

Jean-Claude LAB

#### **Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) :**

J.L Bouchard, J.M Mignot, B. Guerrin, B. Chevaux, G. Soldavini, J.C Robert, R. Pouthier, B. Negrello, G. Fumey suppléé par P. Bussière, O. Meugin, D. Michaud, P. Blanchet suppléé par D. Stefanutti, J.C Lab, G. Chauchefoin, C. Crétet, M. Giniès, C. Bourgeois-République, S. Champanhet, J.P Cuinet, I. Delaine, C. Demortier, F. Dray, T. Druet, J.P Fichère, J.B Gagnoux, D. Germond, I. Girod, A. Hamdaoui, P. Jaboviste, S. Marchand, C. Nonnotte-Bouton, J. Péchinot, P. Roche, J.M Sermier, J. Zasanya, S. Calinon, F. Macard, L. Bernier, J. Lombard, G. Jeannerod, A. Diebolt, J. Thurel, M. Henry, P. Jacquot, A. Courderot, D. Troncin, D. Chevalier, D. Pernin, E. Saget, F. David suppléé par P. Sancey, G. Fernoux-Coutenet, J. Regard, M. Boué, J.M Daubigney, P. Tournier, M. Hoffmann, J. Lagnien.

#### **Délégués absents ayant donné procuration :**

D. Bernardin à C. Crétet, P. Verne à J.P Fichère, F. Barthoulot à M. Giniès, J. Gruet à P. Jaboviste, N. Jeannet à F. Dray, P. Jobez à J.P Cuinet, S. Kayi à I. Delaine, J.P Lefèvre à S. Champanhet, A. Maire-Amiot à S. Marchand, I. Mangin à C. Nonnotte-Bouton, E. Schlegel à J.B Gagnoux, J.C Wambst à T. Druet, J.L Croiserat à F. Macard, C. Francois à B. Chevaux, J. Drouhain à M. Boué, C. Hanrard à J.M Daubigney.

#### **Délégués absents non suppléés et non représentés :**

R. Foret, A. Albertini, M. Berthaud, S. Hédin, J. Dayet, M. Jacquot, D. Baudard, C. Mathez, V. Chevriaud, G. Coutrot, R. Curly.

L'Office Public de l'Habitat du Jura sollicite une garantie d'emprunt pour assurer le financement de l'opération, parc social public, financement de travaux de sécurisation du foyer St Jean, bâtiment 2, situé 11 rue de Bourgogne à Dole.

#### **Prêt PAM :**

- Prêteur :	Caisse des Dépôts
- Montant :	83 000,00€
- Index :	Livret A
- TEG :	taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat +0.6%
- Périodicité :	Annuelle
- Durée :	10 ans
- Base de calcul des intérêts :	30/360

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

**Vu** l'article L 5111-4 et les articles L 5216-1 et suivants du Code général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** l'article 2298 du Code Civil ;

**Vu** le contrat de Prêt n° 92494 en annexe signé entre l'Office Public de l'Habitat du Jura, ci-après l'emprunteur et la Caisse des Dépôts et consignations ;

**Article 1** : L'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole accorde sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement du Prêt n°92494 d'un montant total de 83 000 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°92494.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

**Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :**

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et consignations, la collectivité s'engage à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**Article 3** : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ACCORDE** sa garantie à hauteur de 100% pour un montant d'emprunt de 83 000,00€ contracté par l'Office Public de l'Habitat du Jura et destiné à financer des travaux de sécurisation du Foyer St Jean, bâtiment 2, situé 11 rue de Bourgogne à Dole. Cet emprunt est réalisé aux conditions du contrat de prêt n°92494 joint en annexe à la présente délibération,
- **NOTE** que, pour le cas où la caution viendrait à être mise en jeu, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ce prêt en lieu et place de l'emprunteur,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document y afférent

Fait à Dole,  
Le 25 avril 2019  
Le Président, Jean-Pascal FICHERE,

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle MR / Direction des Finances
- Trésorerie Principale
- OPH du Jura
- Caisse des Dépôts et Consignations

